

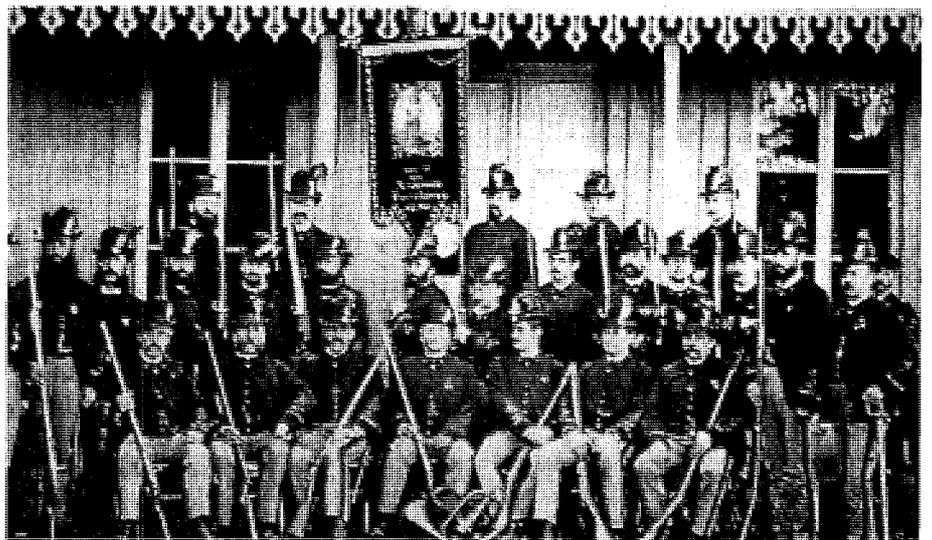
# Faits associatifs et sociabilité autour de 1848

## Une discussion sur une structure sociale essentielle du 19e siècle

«Wir wollen einen Verein bilden, in welchem durch den Zusammenschluß Gleichgesinnter der gute alte Bürgersinn sich erhalte...»<sup>1</sup>

Bourgeoisie - que signifie au juste cette notion si souvent utilisée dans les sciences sociales pour y reconnaître un facteur de base de l'histoire moderne et contemporaine? L'utilisation qui en est faite est loin d'être univoque. Le caractère très englobant du terme rend possible des définitions sociales multiples et des interprétations idéologiques divergentes. Le but de notre contribution ne pourra évidemment pas être de fournir des éléments de réponse à cette question, mais si nous acceptons la thèse que la société bourgeoise moderne constitue effectivement une nouvelle forme d'interaction sociale: où, sinon dans les sociétés, clubs et associations qui se créent à partir de la fin du 18e siècle pourrions nous la trouver?

Les événements révolutionnaires de 1848 ont aiguisé aussi dans notre pays la conscience que le fait associatif constitue un élément central de la modernisation sociale. Les sources d'archives consultées prouvent l'existence d'une discussion accrue sur le principe d'association<sup>2</sup>. Entre 1815 et 1848 les Luxembourgeois n'avaient pas le droit de s'associer librement puisque ce droit était subordonné à la loi fondamentale néerlandaise. La constitution des Etats de 1841 n'y avait rien changé de fondamental. Il faut cependant noter que les années 1830 à 1839 permettaient aux habitants de la campagne luxembourgeoise - administrés de facto par les autorités belges - de s'associer librement, la constitution belge étant très libérale à cet égard.



La Société du tir à l'arquebuse, 1866 (collection M. Schroeder)

### Le cadre législatif

L'histoire de la sociabilité est évidemment intimement liée aux conditions posées par le législateur. La création de sociétés dans des domaines divers - nous pensons aux sociétés philharmoniques, aux sociétés de lecture, aux sociétés de secours mutuels, aux cercles bourgeois etc.- n'était pas vraiment freinée avant 1848<sup>3</sup>. La loi sanctionnait tout simplement une réalité sociale, tout en tirant une frontière très stricte avec les sociétés à caractère politique qui restaient défendues. C'est l'administration qui décidait quelles finalités inscrites dans les statuts étaient conformes ou contraires à l'ordre public. Il faut rap-

peler que déjà les autorités françaises avaient prohibé toute discussion sur des sujets politiques à l'intérieur des sociétés. Il n'est pas exagéré de dire que le droit d'association, tout comme le droit de coalition d'ailleurs, restait tributaire de la tradition autoritaire des Etats du 18e siècle. La politique associative de la plupart des gouvernements sous la Restauration se laisse résumer par la formule suivante: elle autorisait et subventionnait même toutes sortes de sociétés, aussi longtemps que celles-ci ne mettaient pas en danger le monopole de compétence des autorités publiques en matière politique. Dans les sociétés se retrouvaient des gens pour se divertir ou s'instruire, sans cependant avoir le droit d'être des citoyens<sup>4</sup>.

## Les finalités des créations: une analyse des statuts

Une analyse des finalités inscrites dans les statuts des diverses sociétés créées avant 1848 au Luxembourg montre comme attribut essentiel un but pragmatique et utilitaire. Dans les sociétés de lecture et les sociétés scientifiques, le travail artisanal et agricole ainsi que les savoirs sur la nature ou l'histoire étaient soumis à un processus de scientificité accrue. Par la lecture, l'étude, l'exposé et la discussion, les membres acquerraient de cette manière un savoir utile<sup>5</sup>. C'est ainsi que les membres du Cercle bourgeois de Diekirch se réunissaient «dans un centre commun pour y jouir d'un loisir utile et agréable». La «Société pour la recherche et la conservation des Monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg» fondée en 1845 rentre dans cette catégorie de sociétés savantes, dans laquelle la sphère de la culture s'est émancipée et s'est imposée comme un domaine d'action et de réflexion spécifiquement bourgeois.

Si nous essayons de reconstruire la situation des créations d'associations, nous pouvons faire quelques remarques d'ordre général:

1. Dans tous les domaines où les modes de vie rattachés à une société d'ordres disparaissent, une sociabilité différente apparaît. Elle est fondée sur le volontariat et concerne une sphère d'intérêt particulière. Surtout les sociétés de lecture habituent leurs membres à cette nouvelle forme de sociabilité basée sur un besoin accru de savoir et de communication plus diversifiée<sup>6</sup>. Notons que déjà les loges maçonniques avaient ainsi en partie du moins brisé les barrières corporatives pour élargir le champ de communication des gens instruits, mais elles n'étaient pas dangereuses pour le pouvoir en place puisqu'elles ne mettaient pas en question la légitimité de ce pouvoir<sup>7</sup>. L'appartenance à une couche sociale particulière, certains privilèges et la tradition restent des motifs d'adhésion - les listes de membres des sociétés de lecture en témoignent -, mais l'intérêt commun

pour des domaines culturels et sociaux bien précis devient de plus en plus un critère prédominant. Cela vaut surtout pour les associations d'artisans et les sociétés de secours mutuels.

2. Le développement de la libre concurrence et de la confrontation avec les lois d'un marché national et même international après l'entrée du Grand-Duché dans le Zollverein - notez bien le terme '-verein' - en 1842 favorisait la constitution d'associations à finalité économique. C'est ainsi que le Cercle agricole et horticole s'attachait à promouvoir le progrès technique dans le domaine de l'agriculture. Souvent aussi les créations d'associations réagissaient

---

**La société bourgeoise individualisait d'un côté les gens mais en même temps elle leur ouvrait un espace toujours plus élargi pour vaquer à des préoccupations personnelles et privées.**

---

directement à des crises actuelles - les sociétés de secours mutuels et les associations de bienfaisance étaient souvent les enfants de la pauvreté ambiante, surtout au début des années quarante.

3. L'autonomisation de la sphère de la culture, des sciences et l'aménagement de la vie privée avec des activités culturelles menaient à un regroupement de gens ayant en commun des intérêts culturels, religieux et philosophiques ainsi que scientifiques - des sociétés savantes en passant par les sociétés de récréation et de détente jusqu'aux sociétés de secours et de bienfaisance. La société bourgeoise individualisait d'un côté les gens mais en même temps elle leur ouvrait un espace toujours plus élargi pour vaquer à des préoccupations personnelles et privées<sup>8</sup>.

4. La focalisation qui porte à la fois sur les associations et la constitution de la société bourgeoise comporte en soi le risque d'omettre quelques aspects importants de l'histoire sociale, comme

par exemple, d'exclure la sociabilité féminine. Il faut noter que l'espace public bourgeois de cette époque se caractérisait justement par une présence dominante des hommes, les femmes étant majoritairement consignées dans un domaine propre: l'espace privé. L'histoire des faits associatifs renforce donc ce type d'exclusion dans la mesure où les associations, ces piliers de l'espace public bourgeois sont, en règle générale, la chasse gardée des hommes. Maurice Agulhon a souligné ce fait en concluant à propos des femmes: «Leur sociabilité était par excellence celle, diffuse, des salons et des visites privées, voire de la place publique, autour du lavoir ou de la fontaine»<sup>9</sup>.

L'analyse des motifs de cette sociabilité du Vormärz ne doit cependant pas masquer une caractéristique essentielle: elle est apolitique et elle le revendique haut et fort. Dans toutes les demandes d'autorisation que nous avons pu trouver dans les archives, les requérants précisent qu'ils ne s'occupent pas de politique. Les rapports des administrations communales et de la gendarmerie confirment d'ailleurs presque toujours le caractère anodin des motifs de la création de ces associations.

## Tendances générales de l'évolution associative

Malgré le manque d'études particulières sur le sujet, il nous semble possible de reconnaître quelques tendances lourdes dans l'évolution de la sociabilité vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Il y a d'abord une orientation à la spécialisation: certes, de nombreuses associations continuent d'avoir plusieurs finalités comme la lecture, la détente, les loisirs, la gymnastique, l'assistance etc. Mais souvent, c'est une finalité qui finit par supplanter toutes les autres. Il est clair par exemple que dans les sociétés savantes, cette spécialisation s'opère par les disciplines en question<sup>10</sup>. Nous notons également une ébauche de concentration, même si la sociabilité continue à revêtir un caractère essentiellement local et communal. Ce ne sont pas encore des fédérations nationales qui se créent - ce phé-

nomène n'apparaît qu'à la fin du 19e siècle - mais certaines associations revêtent déjà un caractère national, soit par leur finalité soit par la composition de leurs membres. La Société pour la recherche et la conservation des Monuments historiques exprime clairement une finalité nationale. Il serait d'ailleurs fort intéressant d'étudier dans quelle mesure cette société a contribué à forger un sentiment national. De même le Cercle agricole et horticole opère au niveau du territoire national. La Société de Gymnastique créée en 1849 dans la Ville de Luxembourg compte parmi ses quelques trois cents membres des gens de tout le pays<sup>11</sup>. Une dernière tendance remarquable est celle de l'élargissement vers le bas de l'échelle sociale. La sociabilité liée aux idées des Lumières et correspondant encore largement à une société d'ordres restait cum grano salis l'apanage d'une élite bourgeoise. La consultation de la liste des membres du Cercle bourgeois de Diekirch en 1856 est significatif à cet

égard. Parmi les 30 membres, 14 appartiennent au monde de la justice (avocat, notaire, juge de paix), 4 au monde de l'enseignement (recteur, professeur, répétiteur), 9 à des professions libérales (médecin, pharmacien, entrepreneur, brasseur, ingénieur), 2 au monde de l'administration et un à l'armée. Les nouvelles formes de sociabilité par contre s'ouvrent aux ouvriers, aux petits commerçants et aux agriculteurs. Les sociétés de secours mutuels, le Cercle agricole et horticole, les philharmonies, les Liedertafel et la Société de Gymnastique le prouvent. Il faut cependant préciser que les notables ont toujours essayé d'occuper les postes honorifiques dans ces sociétés.

Le mouvement associatif a aussi très tôt intéressé les milieux ecclésiastiques. Nous pensons par exemple au Arbeiterverein fondé en 1844 et à la Société de la Sainte Famille Jésus, Marie et Joseph créée en 1852. Cet intérêt peut surprendre si l'on sait que l'Eglise a long-

temps considéré le mouvement associatif comme une organisation sociale propre au libéralisme. Pourtant, dans la lutte contre l'Etat libéral, elle va mettre en place quelques mouvements associatifs performants. Dans ce contexte, on peut se poser la question de savoir dans quelle mesure et comment les principes hiérarchiques rigides de l'Eglise ont transformé le caractère « démocratique » de la vie associative.

### L'apport de 1848: une sociabilité à connotation politique

Nous ne disposons pas encore de chiffres exactes sur l'évolution quantitative des associations vers le milieu du 19e siècle. D'après ce que nous avons pu tirer des données contenues dans les dossiers de police générale déposés aux Archives nationales, il n'est pas sûr que les événements de 1848 aient causé une flambée significative de créations d'associations

## NATURATA - Rollingergrund

# Mehr Platz

für Ihren Einkauf



Auf jetzt 240 qm finden Sie unser komplettes Angebot an Naturkost im vergrößerten und neugestalteten NATURATA-Hauptgeschäft im Rollingergrund. Kundenfreundlich und übersichtlich bietet NATURATA-Rollingergrund gesunde Produkte aus biologischem und biodynamischem Anbau in noch angenehmerer Atmosphäre.

### NATURATA - gesunde Erde, gesunde Ernährung, gesundes Leben

NATURATA - 161, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxemburg - Tel. 44 78 77/76

Neben Naturkost bieten wir Ihnen in unserer Abteilung im ersten Stock ausgesuchte Kinder- und Jugendliteratur, Bücher zu Ernährungs-, Erziehungsfragen (Waldorfpädagogik) und Geisteswissenschaft, sowie naturreine Textilien, pädagogisch wertvolle Spiele und sinnvolle Geschenke für Kinder und Erwachsene.

dans le domaine de la sociabilité traditionnelle. Seul le défrichage d'autres sources pourrait affiner ou le cas échéant infirmer cette hypothèse. Mais il est certain que 1848 a contribué à la formation d'une sociabilité à connotation politique. Des clubs démocratiques - le terme club renvoie évidemment aux clubs politiques de la Révolution française - se créent en annonçant clairement leur but: faire contre-poids à l'administration communale. C'est ainsi qu'un club démocratique fondé à Grevenmacher en 1848 rassemble une quarantaine de membres «sans distinction de fortune et de rang». Ce club est formé à l'instigation d'un piqueur cantonal et d'un plafonneur et attire aussitôt l'attention de la gendarmerie locale: « La principale tendance que l'on suppose au nouveau club est de chercher à faire contre-poids à l'administration communale. Il est à prévoir que le club démocratique de Grevenmacher n'aura pas de longs jours»<sup>12</sup>. Cette surveillance plus ou moins discrète prouve que les autorités communales restent sur le qui-vive après 1848. Lorsqu'un

comité démocratique d'étrangers veut se réunir à Echternach pour le 10 décembre 1851, la gendarmerie se prépare à une surveillance rapprochée de cette manifestation. Le rapport précise que «du reste les partisans que le parti ultra-révolutionnaire compte tant dans notre pays que dans les localités prussiennes autour d'Echternach sont connus et peuvent être facilement surveillés».

Il est significatif que de nombreuses associations fondées après 1848 dans le domaine de la sociabilité traditionnelle (philharmonie, chant, bienfaisance) ont jugé utile de demander quand-même l'autorisation de s'associer, probablement dans le but de s'assurer la bienveillance des autorités. C'est ainsi que le comité du Bürgerverein d'Echternach demande l'autorisation de se constituer en association en 1851. Il précise que ce cercle ne poursuit « keinen politischen Zweck. Unser Ziel ist die reine Ausübung der christlichen Nächstenliebe. Wir stellen uns unter den Schutz der Stadtregierung, der geistlichen Obrigkeit und der Staatsregierung». En matière d'esprit de conformité, difficile de faire mieux. Le gouvernement semble même être exas-

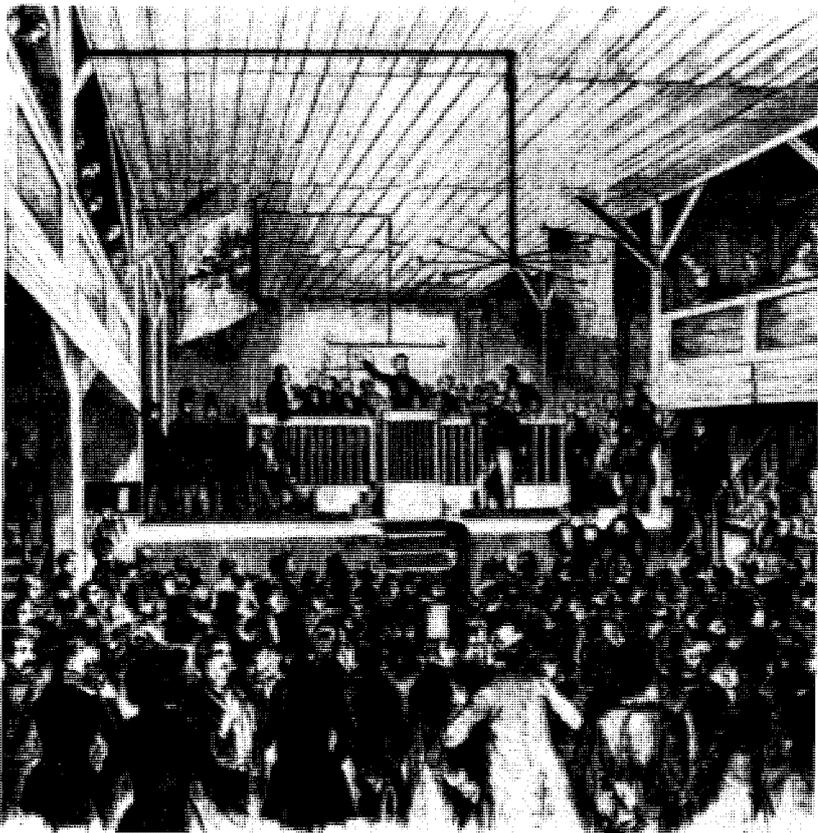
péré par tant de zèle citoyen, comme le prouve sa réponse d'un laconisme exemplaire: «D'après l'article 27 de la Constitution, vous n'avez pas besoin d'autorisation».

## Le cas de la Société de Gymnastique

Le seul cas de création d'une association ayant vraiment donné du fil à retordre aux autorités a été la Société de Gymnastique. Le nom ne doit pas faire illusion: cette société ne s'occupait que très accessoirement de gymnastique. Le rôle qu'elle joua notamment dans la vie théâtrale de la seconde moitié du siècle est prépondérant. Nic. Welter souligne l'importance de cette société pour la diffusion de la langue luxembourgeoise parmi la population. Félix Thyès la caractérise ainsi: « Il existe à Luxembourg une société de jeunes gens, le Turnverein, que distingue un noble esprit de liberté, un remarquable caractère d'égalité démocratique; on y trouve à la même table, se donnant amicalement la main, l'homme du salon et l'homme de l'atelier. Cette société, fondée après la révolution de 1848, recèle un véritable ferment de progrès et d'émancipation. Comme c'est inévitable, le Turnverein se trouve souvent en opposition avec les hommes et les partis... alors il y a lutte, parfois cette lutte devient curieuse ...».

L'analyse des premières années d'existence de cette société montre que le fait associatif comme facteur d'intégration sociale ne pouvait pas rester apolitique. Si déjà dans les sociétés créées avant 1848 nous constatons une certaine politisation latente d'en-haut dans un sens conservateur par le fait que beaucoup de fonctionnaires faisaient partie des comités de celles-ci (la Société des Arquebusiers), la Gym déplace cette politisation sur un terrain plus démocratique. Lorsqu'en 1856, les événements politiques prennent une tournure réactionnaire, le gouvernement demande des renseignements sur toutes les sociétés existantes au pays en application des articles 2 et 4 de l'arrêté grand-ducal du 1er décembre de l'année en question. Le prétexte en était l'exécution de la résolution fédé-

*Réunion politique dans un club démocratique à Berlin*



rale du 13 juillet 1854 sur les associations. Neuf rapports policiers reprochent à la Gym «d'avoir des tendances démocratiques et qu'il y règne un esprit qui pourrait la rendre dangereuse pour la sûreté et pour l'ordre public». Les autorités font saisir des journaux de tendance démocratique dans les locaux de la Gym. Nous avons trouvé dans les archives un rapport anonyme qui dénote bien la crainte qu'inspirait le fait associatif aux autorités:

«Aperçu sur les sociétés qui existent dans le Luxembourg par un ami de l'ordre: Les sociétés sont des clubs où tout se trouve. Ce sont elles, qui par leur influence dirigent les élections et qui par leur nombreux personnel ont des relations dans chaque ménage du pays. Oui, elles sont à même de s'introduire partout, aucune porte ne leur est fermée et toutes les oreilles sont avides d'écouter ce qui sort de leur bouches, soit mensonges soit vérités et ce qu'elles n'aiment pas est dénigré et le paisible habitant est souvent détourné du bien général, pour tendre la main au mal. On ne saurait douter un instant que le Turnverein n'ait pas une grande influence dans le pays, cette société étant composée de l'élite du pays, elle peut tout. Les sept corps de pompiers ont beaucoup à dire dans le pays, attendu que leur personnel est d'environ 400 membres y compris les membres honoraires, ces derniers surtout sont le plus à craindre, car ils ne font partie de ce corps que pour y diriger...

La société agricole est trop nombreuse et le public pense qu'elle fixe le prix des grains, vu le grand nombre de riches cultivateurs ...»<sup>13</sup>.

Nous sommes cependant d'avis qu'il ne faut pas exagérer cette politisation des associations autour de 1848. Voir dans la Gym une ébauche d'un parti politique serait certainement une interprétation erronée. Il s'agit tout au plus d'une activité cryptopolitique, celle-ci étant clairement formulée par contre. Il ne faut pas oublier que le fait de s'associer, la formulation et la discussion des statuts, la tenue d'assemblées générales, la manière de prendre des décisions constituent déjà des expériences politiques en soi. La Société de Gymnas-

tique a également incorporé des éléments présents dans les sociétés de lecture - la tenue de conférences, les journaux confisqués le prouvent - et elle a ainsi introduit la notion d'éducation populaire dans la sociabilité luxembourgeoise dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Notons au passage que la plupart des pièces de Dicks furent créées par la Gym et que cette société a certainement contribué à la formation d'un sentiment national et à la diffusion de l'intérêt pour la langue luxembourgeoise parmi la population.

### Perspectives de recherche

Pour le fait associatif et la sociabilité en général, 1848 signifie donc bien une césure sinon quantitative du moins qualitative. Si le droit associatif issu du Congrès de Vienne a logiquement retardé l'épanouissement d'une sociabilité à connotation politique, les événements de 1848 ont fait exploser ce carcan et des associations ont vu le jour pour lesquelles la participation au débat politique était au moins un champ annexe ou connexe de leurs activités. Il reste à voir dans quelle mesure cet élan a été brisé par 1856. Dans cet ordre d'idées, il serait très intéressant d'étudier de quelle manière le fait associatif de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle a contribué à la formation de partis politiques et de syndicats au Grand-Duché de Luxembourg. A notre avis, le fonctionnement de l'appareil politique de cette époque porte essentiellement sur l'existence et le dynamisme des associations. Nous nous permettons même d'émettre l'hypothèse que les faits associatifs témoignent du niveau de la culture politique d'un pays. Il existe en tout cas un lien étroit entre le degré de politisation et la densité de la vie associative d'un pays<sup>14</sup>. Force est de constater que l'état de la recherche ne nous permet encore de présenter une analyse globale et cohérente. Nous avons tout au plus pu esquisser quelques tendances de l'évolution générale pour tracer un tableau provisoire, démarche qui peut cependant s'avérer utile pour les recherches futures.

Marc Thiel

<sup>1</sup> Extrait des statuts du Luxemburger Bürgerverein fondé en 1848 ANL G- 202

<sup>2</sup> ANL

Régime des Pays-Bas (1815-1839) C- 389: Police générale: associations

Régence du pays (1839-1842) E- 56 : Police générale: associations

Régime constitutionnel (1842-1856) G - 202: Police générale:associations

Toutes les sources d'archives utilisées pour le présent article proviennent de ces fonds; consulter à ce sujet l'inventaire de Claude Meintz, Les sociétés culturelles et sportives luxembourgeoises au Grand-Duché et à l'étranger, Les sources de leur histoire aux Archives nationales (1815-1944), Luxembourg, 1997

<sup>3</sup> voir Marie-Paule Jungblut, Arbeiterunterstützungs- und andere nützliche Vereine, et, Guy May, Geselliges und Kulturelles aus der Bundesfestung, in: Das Leben in der Bundesfestung Luxemburg (1815-1867), Luxembourg, s.d., p. 377-390, resp. 391- 428

<sup>4</sup> Wolfgang Hardtwig, Strukturmerkmale und Entwicklungstendenzen des Vereinswesens in Deutschland, in: Historische Zeitschrift, Beiheft 9, 1984, S. 11-50.

<sup>5</sup> voir à ce sujet le Règlement d'ordre intérieur du Cercle agricole et horticole du Grand-Duché de Luxembourg

<sup>6</sup> consulter Otto Dann, Die Lesegesellschaften des 18. Jahrhunderts und der gesellschaftliche Aufbruch des deutschen Bürgertums, in: H.G. Göpfert (éd.), Buch und Leser, Hamburg, 1977

<sup>7</sup> Nous pensons par exemple à la Société littéraire, dénomination de la Société civile de la Loge, constituée le 27 avril 1818

<sup>8</sup> voir l'étude fondamentale de Th. Nipperdey sur la genèse du fait associatif en Allemagne: Verein als soziale Struktur in Deutschland im späten 18. und 19. Jahrhundert, in: Gesellschaft, Kultur, Theorie, Gesammelte Aufsätze zur Neueren Geschichte, Göttingen 1976, p. 174-205

<sup>9</sup> Maurice Agulhon, Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848. Etude d'une mutation de sociabilité, Paris 1977

<sup>10</sup> La Société pour la recherche et la conservation des Monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, fondée en 1845; la Société des sciences naturelles, fondée en 1851 et le Verein für christliche Kunst qui date de 1861

<sup>11</sup> D'après la liste des membres contrôlée en 1856, voir ANL G- 202

<sup>12</sup> Rapport de gendarmerie daté du 1<sup>er</sup> décembre 1848, voir ANL G- 202

<sup>13</sup> Rapport anonyme daté du 26 août 1857 ANL G- 202

<sup>14</sup> voir H.U.Jost, Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au 19<sup>e</sup> siècle, in: H.U. Jost, A. Tanner (éd.), Geselligkeit, Sozietäten und Vereine, Cahier de la Société Suisse d'histoire économique et sociale no 9, 1991, p. 7-30